

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION 29.03.2024</p>	<p align="center">L'an deux mille vingt-quatre Le 04 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>						
<p>DATE D’AFFICHAGE 29.03.2024</p>	<p align="center"><u>Etaient présents :</u> Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES</p>						
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 14 VOTANTS 15</p>	<p align="center">Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> M. DELTRUC, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>Pouvoir :</u> M. DELTRUC à M. GUIARD <u>SECRETAIRE :</u> Mme SANSONE a été élue secrétaire de séance</p>						
<p>Délibération N° 05/24 <u>Objet :</u> TAUX DES TAXES 2024</p>	<p>Sur le rapport de Monsieur le Maire, concernant le taux des taxes, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à L’UNANIMITÉ, APPROUVE, les taux ci-dessous :</p> <table data-bbox="526 1097 1388 1310"> <tr> <td>- Foncier bâti :</td> <td align="right">28.04 %</td> </tr> <tr> <td>- Foncier non bâti :</td> <td align="right">47.48 %</td> </tr> <tr> <td>- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :</td> <td align="right">12.22 %</td> </tr> </table> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 09/04/2024 <u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>	- Foncier bâti :	28.04 %	- Foncier non bâti :	47.48 %	- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :	12.22 %
- Foncier bâti :	28.04 %						
- Foncier non bâti :	47.48 %						
- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :	12.22 %						